

ANNEXE 2 – Listes des pièces à fournir pour un dossier de demande d'ouverture de section internationale ou de classes menant au baccalauréat français international (BFI)

En France

Demandes concernant le 1 ^{er} degré Pièces à joindre	Demandes concernant le 2 ^d degré Pièces à joindre	Nomenclature d'envoi
Le formulaire de candidature dûment complété et signé par l'IEN de circonscription ou le chef d'établissement. Ce formulaire devra être complété <u>sous format électronique</u> . Le fichier numérique est téléchargeable à partir du portail Éduscol : http://eduscol.education.fr/cid45721/modalites-d-ouverture-et-admission-des-eleves.html (rubrique « Ouverture des sections et recrutement des enseignants »). Merci d'utiliser le formulaire de candidature de l'année en cours spécifique pour le niveau demandé et de ne pas en modifier la mise en forme . Toutes les réponses aux questions devront être renseignées, en particulier pour ce qui concerne les effectifs existants et prévisionnels et les horaires d'enseignement ¹ .		1-Formulaire_Nom école/établissement
Avis de l'IA-DASEN. Pour les écoles et établissements publics, cet avis montrera obligatoirement : 1) comment la direction académique envisage d'organiser le <u>recrutement des élèves</u> , notamment s'ils sont domiciliés en dehors du secteur habituel de recrutement de l'école ou de l'établissement, par rapport au nombre de places disponibles dans l'école ou l'établissement ; 2) quels sont les <u>moyens</u> éventuellement mis à la disposition de la section internationale ou des classes menant au BFI.		2-Avis_IA-Dasen
Pour les écoles publiques, avis du maire de la commune indiquant notamment comment la commune envisage le <u>recrutement des élèves</u> éventuellement domiciliés hors de la commune. Cet avis peut être remplacé par le texte d'une convention signée entre les autorités éducatives et la commune.	Avis pédagogique daté et motivé de l'IA-IPR de <u>la ou les disciplines non linguistiques</u> concernée(s), précisant les modalités de recrutement des enseignants de la ou des disciplines (qualités pédagogiques et compétences spécifiques pour enseigner en section internationale ou en classes menant au BFI) NB : une seule DNL pour le collège, une ou deux DNL pour le lycée en fonction de la réglementation propre à chaque type de section.	2-Avis_maire 2-Avis_IA-IPR_DNLconcernée
Selon les situations, <u>avis pédagogique daté et motivé de l'IEN chargé des langues et/ou de l'IA-IPR de la langue</u> de la section internationale envisagée. Cet avis précisera les modalités de recrutement des enseignants et portera sur leurs qualités pédagogiques et leurs compétences spécifiques pour enseigner en section internationale (niveau de langue, expérience du système éducatif partenaire...)	Avis pédagogique daté et motivé de l'IA-IPR de <u>la langue de la section internationale ou des classes menant au BFI</u> envisagée(s). Cet avis précisera les modalités de recrutement des enseignants de la discipline et portera sur leurs qualités pédagogiques et leurs compétences spécifiques pour enseigner en section internationale ou en classes menant au BFI (niveau de langue, expérience du système éducatif partenaire...).	2-Avis_IEN et/ou 2-Avis_IA-IPR_langueconcernée
Avis favorable du recteur d'académie (Seuls les dossiers ayant reçu un avis favorable du recteur seront transmis aux services de l'administration centrale. Les établissements dont les dossiers ont reçu un avis défavorable ne sont pas transmis aux services de l'administration centrale et en sont informés par le recteur.)		2-Avis_recteur
CV de chacun des enseignants en charge des enseignements spécifiques. Ce CV mettra en valeur <u>les compétences spécifiques pour enseigner en section internationale ou dans les classes menant au BFI</u> et précisera, le cas échéant, les <u>titres ou diplômes étrangers</u> obtenus par l'enseignant, en particulier s'il est habilité à enseigner dans un pays étranger, ainsi que tout <u>parcours international</u> et/ou lié au pays partenaire de la section envisagée (voir modèle en annexe 3). Il devra également clairement indiquer la discipline qu'enseignera le professeur au sein de la section. Si certains enseignants ne sont pas encore affectés sur le poste au moment du dépôt de la candidature, il convient de joindre au dossier, en le précisant, les CV des enseignants pressentis ainsi qu'une lettre d'engagement de ces enseignants. Si certains enseignants ne sont pas encore identifiés au moment du dépôt de la candidature, il convient de justifier cette situation dans le cadre du formulaire et de spécifier les mesures prises pour remédier à cette situation ; si l'académie cherche à recruter un enseignant sous le statut de professeur associé, ajouter la fiche de poste au dossier ; si une demande d'affectation a été faite dans le cadre du mouvement spécifique national, joindre cette demande au dossier.		Pour chaque professeur : 3- CV_Nom_discipline <i>Et éventuellement</i> 3-Lettre d'engagement_Nom_discipline <i>Et éventuellement</i> 3-Fiche de poste_discipline
Le cas échéant, statuts des associations impliquées dans la section.		4-Statuts_associations
Le cas échéant, avis du conseil académique des sections internationales et de parcours international.		4-Avis_CASIPi

Pour les établissements d'enseignement français à l'étranger

Demandes concernant le 1 ^{er} degré Pièces à joindre	Demandes concernant le 2 ^d degré Pièces à joindre	Nomenclature d'envoi
<p>Le formulaire de candidature dûment complété et signé par le chef d'établissement. Ce formulaire devra être complété <u>sous format électronique</u>. Le fichier numérique est téléchargeable à partir du portail Éduscol : http://eduscol.education.fr/sections-internationales (rubrique « Ouverture des sections et recrutement des enseignants »). Merci d'utiliser le formulaire de candidature de l'année en cours spécifique pour le niveau demandé et de ne pas en modifier la mise en forme. Toutes les réponses aux questions devront être renseignées, en particulier pour ce qui concerne les effectifs existants et prévisionnels et les horaires d'enseignement.</p>		<p>1-Formulaire_Nom école/établissement</p>
<p>Avis circonstancié du service de coopération et d'action culturelle concerné comportant date, cachet et signature.</p>		<p>2-Avis-SCAC</p>
<p>Avis favorable du directeur de l'AEFE (Seuls les dossiers ayant reçu un avis favorable du directeur de l'agence seront transmis aux services de l'administration centrale. Les établissements dont les dossiers ont reçu un avis défavorable ne sont pas transmis aux services de l'administration centrale et en sont informés par le directeur de l'agence).</p>		<p>2-Avis_AEFE</p>
<p>CV de chacun des enseignants en charge des enseignements spécifiques. Ce CV mettra en valeur <u>les compétences spécifiques pour enseigner en section internationale ou dans les classes menant au BFI</u> : il précisera, le cas échéant, les <u>titres ou diplômes étrangers</u> obtenus par l'enseignant, en particulier s'il est habilité à enseigner dans un pays étranger, ainsi que tout <u>parcours international</u> et/ou lié au pays partenaire de la section envisagée (voir modèle en annexe 3). Il devra également clairement indiquer la discipline qu'enseignera le professeur au sein de la section.</p> <p>Si certains enseignants ne sont pas encore affectés sur le poste au moment du dépôt de la candidature, il convient de joindre au dossier, en le précisant, les CV des enseignants pressentis ainsi qu'une lettre d'engagement de ces enseignants.</p> <p>Si certains enseignants ne sont pas encore identifiés au moment du dépôt de la candidature, il convient de justifier cette situation dans le cadre du formulaire et de spécifier les mesures prises pour remédier à cette situation ; si l'établissement cherche à recruter un enseignant, joindre la fiche de poste.</p>		<p>Pour chaque professeur :</p> <p>3- CV_Nom_discipline</p> <p><i>Et éventuellement</i></p> <p>3-Lettre d'engagement_Nom_discipline</p> <p><i>Et éventuellement</i></p> <p>3-Fichedeposte_discipline</p>
<p>Copie de l'enquête MAGE de l'année en cours (dans sa version complète)</p>		<p>4- Enquête_MAGE</p>